

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 16 novembre 2017.

L'an deux mil dix-sept et le seize novembre à vingt heures,
Le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, GRIVOLLA Gabriel, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusés : MM. CORNU Marie-Thérèse, ALBERT Claude, HERMIL Etienne.

Pouvoirs : Mme CORNU donne pouvoir à M. MICHEL, M. HERMIL donne pouvoir à Mme MASSONNAT.

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Revalorisation des loyers des appartements communaux pour 2018
- Déneigement 2017-2018
- Compte rendu du conseil d'école
- Compte rendu commissions bâtiment et voirie
- Compte rendu commission urbanisme
- Compte rendu VDD et syndicats
- Mise à disposition de ruches (validation de la convention)
- Projet de festival de musique (château)
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

N° 2017-043 – Objet : Révision des loyers des appartements communaux pour 2018.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la revalorisation des loyers des appartements communaux est de 0.75 % (variation sur un an de l'indice de référence des loyers 2^{ème} trimestre 2017).

Le Conseil Municipal, après délibérations, fixe de la façon suivante les loyers et les charges des appartements communaux pour l'année 2018 :

- **Décide** d'appliquer une augmentation de 0.75 % sur les loyers en 2018, et de ne pas appliquer d'augmentation sur les charges, soit :

Appartement La Cure : loyer mensuel fixé à 487 €.

Appartements Bâtiment Mairie :

* Appartements situés au 1^{er} étage :

Côté Nord : loyer mensuel fixé à 423 € plus les charges de chauffage d'un montant mensuel de 80 € avec régularisation annuelle.

Côté Sud : loyer mensuel fixé à 330 € plus les charges de chauffage d'un montant mensuel de 115 € avec régularisation annuelle.

* Appartement situé au rez-de-chaussée : loyer mensuel fixé à 292 € plus les charges de chauffage d'un montant mensuel de 92 € avec régularisation annuelle.

- **Charge** Monsieur le Maire pour signer les avenants correspondants avec les locataires.

N° 2017-044 – Objet : Déneigement 2017-2018

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions faites par l'entreprise GAEC des Arphans, pour assurer le déneigement des voies communales pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 ; l'entreprise DUMONT ne souhaitant pas renouveler la convention. Il indique que le coût de cette prestation serait de 90 € H.T. de l'heure avec un forfait annuel d'astreinte de 750 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibérations :

- Décide de confier les travaux de déneigement des voies communales à l'entreprise GAEC des Arphans, pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018, au tarif de 90,00 € H.T. de l'heure et fixe un forfait annuel d'astreinte de 750 € H.T.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de déneigement avec l'entreprise GAEC des Arphans.

Compte rendu du conseil d'école

Les points suivants ont été évoqués :

- effectifs rentrée scolaire 2017/2018 : 101 enfants
- exercices incendie et intrusion réalisés
- projets des classes (piscine, médiathèque, spectacle)
- utilisation du logiciel d'inscription aux activités périscolaires
- la validation de la semaine de 4 jours à la rentrée de 2018/2019 soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.
- remerciements des enseignants pour l'installation des vidéoprojecteurs dans les classes.
- intervention du CISP (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) dans les classes et une réunion à destination des familles sur les jeux dangereux.

Compte rendu commissions bâtiment et voirie

Bâtiments

Il est fait un point sur les travaux d'accessibilité du vestiaire qui sont en cours de finition et le changement d'une vanne à la chaudière du local chaufferie du commerce.

Voirie

Travaux d'aménagement de la RD73K : il reste à réaliser l'enrobé sur un trottoir et la dépose de quelques poteaux électriques.

La pose des filets à neige est fixée au samedi 25 novembre à 8 heures.

Compte rendu commission urbanisme

La commission a étudié et validé deux permis de construire à savoir :

- Permis de construire déposé par M. BOITON au chemin du Souzan pour l'agrandissement de son abri

- Permis de construire déposé par Mme RIVOIRE-LANAUD pour la construction d'une maison individuelle au lotissement Le jardin des Vernes.

Compte rendu VDD et syndicats

Syndicat des eaux de la Haute Bourbre

Le principal sujet abordé a été le débat d'orientation budgétaire pour 2018 avec la présentation de l'analyse financière du syndicat pour les prochaines années suite au départ de la commune de Châbons (perte de vente d'eau et d'assainissement, charge de personnel).

Commission environnement des VDD

Les principaux points abordés sont :

- La signature d'une convention avec Lo Parvi
- l'étude sur l'harmonisation du périmètre des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire des VDD.

Compte rendu VDD

Présentation de l'actualité du mois avec comme thèmes principaux abordés au cours du mois :

Les instances du personnel

- Mise en place du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Comité technique (CT)
- Réorganisation des services : DGA Ressources et DGA Services Techniques,
- Mise en place du régime indemnitaire : présentation de l'état des lieux, de la méthodologie et du calendrier,
- Modification du tableau des emplois (créations et suppressions de postes),
- Modalités de remboursement des frais de déplacements (uniformisation des pratiques),
- Uniformisation de la valeur faciale des titres restaurants.

Les temps importants du mois

- la signature de la convention THD (très Haut Débit) avec le Département de l'Isère
- le renouvellement de la convention entre la Maison des Services Publics (MSAP) et Pôle Emploi
- la première rencontre du réseau des DGS et secrétaires de Mairie
- le lancement de l'opération 100 chantiers jeunes en 2018
- première réunion du Comité de pilotage pour la construction de la future médiathèque de Pont-de-Beauvoisin.

Schéma de développement touristique (SDT)

35 personnes (élus, techniciens, associations et socioprofessionnels du tourisme) assistaient à la présentation de la stratégie touristique. Le Comité de pilotage se réunira le 22 novembre pour valider les éléments de cette stratégie : positionnement, enjeux et ambition.

Point sur la politique de l'habitat

Point sur les travaux de voirie en cours et à prévoir pour 2018

Point sur les travaux en cours sur les différentes zones d'activités des VDD et notamment l'implantation d'entreprises nouvelles sur la zone d'activité de Chélieu et Saint Clair de la Tour.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

- PLUi Ouest : travail sur le gisement foncier quasiment achevé, démarrage des travaux plus précis sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le règlement,
- PLUi Est : diagnostic en cours, plusieurs ateliers de travail prévus d'ici la fin de l'année.

Festival de musique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'organisation éventuelle d'un festival de musique par les propriétaires du château, les 20 et 21 juillet 2018, dans le parc du château. Une réunion aura lieu le 15 décembre à 20 heures à la salle des fêtes pour présenter ce projet.

N° 2017-043 – Objet : Mise à disposition de ruches.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation de deux ruches sur un espace appartenant à la commune en partenariat avec l'association « TOUT UN ART » basée à Valencogne. Le but de ce projet est de sensibiliser la population au rôle essentiel des abeilles dans le maintien de la biodiversité. Concrètement l'association loue deux ruches à la commune pour une durée de un an pour un coût de 1200 euros. En contrepartie l'association réalisera l'extraction du miel, sa mise en pot et fournira à la commune vingt-cinq pots de miel de 250 g par ruche louée, avec personnalisation de l'étiquette sur les pots.

Après délibérations, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 voix contre :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « TOUT UN ART » définissant les modalités de mise en location de deux ruches sur un espace appartenant à la commune.
- Charge Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.

- Question diverse

Prochaine réunion du conseil municipal : le jeudi 14 décembre 2017.